



Réseau français des villes éducatrices

Qu'est-ce qu'une ville éducatrice ?

*Texte d'orientation du
Réseau français des
villes éducatrices*



Septembre 2025

Introduction

Le Réseau français des villes éducatrices est une association loi 1901 regroupant cent-dix villes et collectivités françaises de toutes tailles, rurales comme urbaines et ayant en commun de considérer l'éducation comme une politique prioritaire sur leur territoire, représentant souvent le premier budget d'investissement et de fonctionnement. Espace d'échange d'expérience entre élues et élus en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse, le Réseau permet aussi de porter un plaidoyer pour une éducation inclusive et émancipatrice, qui englobe tous les acteurs des territoires et n'oublie aucun enfant. L'adhésion au Réseau permet aux maires de signifier leur engagement pour l'éducation, de symboliser la volonté d'un projet éducatif fort pour leur ville.

Le Réseau est né il y a une trentaine d'années par le souhait des villes adhérentes à l'Association internationale des villes éducatrices de structurer un réseau national permettant d'aborder des questions politiques. Il a connu un fort développement depuis 2020, avec de plus en plus de villes impliquées et une forte augmentation des sollicitations par nos partenaires qu'ils soient associatifs, syndicats de l'éducation, administrations centrales ou encore parlementaires. Les membres du bureau et du Conseil d'administration participent donc fréquemment à des interventions et auditions dans différents contextes, permettant de défendre notre vision de l'éducation.

Aujourd'hui, nous constatons des vents contraires réactionnaires. La politique éducative portée ces dernières années au niveau de l'État manque de cohérence et de continuité, les dispositifs mis en place sont rarement évalués de manière satisfaisante. À l'approche des élections municipales 2026, les élus et élus prennent le temps de faire le point sur les valeurs et principes que nous défendons. Ce texte d'orientation donne à voir les points de vue et prises de positions du RFVE au cours du mandat 2020-2026, présentant ainsi les contours de ce qu'est une ville éducatrice à destination des futurs élus et élues, de nos partenaires, et des acteurs politiques gouvernementaux, parlementaires ou locaux.

Les collectivités adhérentes au Réseau se reconnaissent dans ces principes et ces valeurs, même si leur mise en application dépend des réalités contrastées des territoires. En vertu du principe de libre administration des collectivités, et du fait que le RFVE n'octroie pas un label, ce manifeste n'a pas vocation à être un mode d'emploi exhaustif de ce qu'est une ville éducatrice. Il donne plutôt à voir les différents champs d'action de nos territoires et les axes de développement de nos politiques pour répondre avant tout aux intérêts supérieurs des enfants et des jeunes. Les élus et élus membres mutualisent leurs connaissances et leurs expériences pour penser des politiques publiques éducatives émancipatrices, au contraire de la vocation méritocratique ou héritocratique qui est prônée par d'autres forces politiques.

Nous promouvons une éducation qui favorise l'émancipation de chaque enfant et jeune en tant que citoyen à part entière, l'égalité réelle des droits et la lutte contre les déterminismes sociaux. Les enfants sont des sujets de droits tel qu'en atteste la Convention internationale des droits des enfants* dont la France est signataire, et les politiques doivent mettre en œuvre les conditions d'accès à leurs droits, dont nous constatons bien trop souvent qu'ils sont bafoués. Notre Réseau milite avant tout pour que la priorité soit donnée au service public : écoles publiques, laïques, gratuites et républicaines, et toutes les structures publiques et institutions en faveur de l'éducation (comme les équipements sportifs, les médiathèques et lieux culturels, les accueils de loisirs et les crèches...). Cela se traduit par la mise en place d'alliances éducatives avec tous les acteurs : y compris certains acteurs privés, telles que des associations sans but lucratif, qui contribuent, par leur action intégrée aux projets éducatifs locaux, à favoriser la continuité éducative.

* <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

Les grands principes d'une ville éducatrice

Une vision globale de l'éducation

Une ville éducatrice pense l'éducation tout au long de la vie et pour tous les enfants, de la naissance au début de l'âge adulte. La politique éducative des villes éducatrices va au-delà des compétences obligatoires des collectivités, qui sont le pilotage du service public de la petite-enfance, la construction et la gestion des bâtiments scolaires et les dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des enfants des écoles primaires. La gestion des bâtiments est aujourd'hui le principal poste de dépense des villes, avec les constructions, les rénovations et l'entretien. Le personnel éducatif municipal représente également un coût important : recrutement, formation, qualité de l'emploi...

Aller au-delà de ces compétences, cela signifie que les politiques éducatives des villes interviennent dans tous les temps des enfants et des jeunes (scolaire, péri et extrascolaire) et de manière transversale dans les dimensions scolaires, sociales, culturelles, environnementales, sportives et civiques. Pour les villes éducatrices, l'éducation et la cohésion sociale se pensent comme un ensemble, qui se travaille par le principe de la coéducation avec tous les acteurs dont en premier lieu les familles.

Les villes des enfants *

La ville des enfants est une ville apaisée, qui permet de se projeter dans un futur désirable, d'être plus autonome et de se reconnecter avec la nature. Le sujet de la sécurité des établissements scolaires est souvent mis en avant, et il nous paraît effectivement essentiel que les établissements accueillant des enfants soient préservés de toutes violences. Cependant, céder au tout-sécuritaire est démagogique, un cadre de vie général apaisé est nécessaire. Nous insistons aussi sur la sécurité affective des enfants et des jeunes, qui doivent pouvoir vivre et grandir dans un cadre accueillant, où ils puissent par exemple se déplacer sans danger et participer à la vie sociale de leur quartier.

D'autre part, la ville des enfants prend en compte leurs points de vue et leurs opinions, et les associe aux décisions pour toutes les politiques (et pas seulement celles qui les concernent directement). La participation citoyenne véritable des enfants et des jeunes nécessite une acculturation pour rendre effectives leurs prises de décisions et ne pas se contenter de les laisser choisir entre des détails, voire dans le pire des cas leur demander leur avis et ne rien en faire.

* Voir Francesco Tonucci <https://francescotonucci.org/fr/>

Le concept de ville des enfants est un changement de paradigme : comment penser l'urbanisme, les services et la gouvernance pour les rendre accessibles, adaptés, inclusifs, et sûrs pour les enfants dès le plus jeune âge. Cette approche permet de rendre la ville plus vivable pour les enfants et leurs parents, mais aussi par voie de conséquence pour l'ensemble des plus fragiles, comme les personnes âgées ou en situation de handicap. Cela passe par des aménagements permettant de circuler en sécurité et en autonomie, de jouer, de favoriser la mixité de genre et intergénérationnelle mais sans se limiter aux espaces spécifiquement conçus pour les enfants comme les squares ou les abords d'école.

Parentalité et coéducation

Les familles sont les premières éducatrices des enfants, à parité d'estime avec les acteurs institutionnels. Les parents peuvent bénéficier d'un accompagnement dans leur rôle et pour tous les âges, de la naissance à l'adolescence. L'accompagnement à la parentalité ne concerne pas seulement les parents en difficulté, les acteurs éducatifs peuvent proposer des ressources et des temps d'échange à toutes les familles de leur territoire. De plus, certaines familles ont des besoins spécifiques, qui nécessitent des réponses adaptées. C'est le cas par exemple des familles monoparentales ou avec des enfants en situation de handicap.

En ce qui concerne les familles en situation de très grande précarité vivant en bidonvilles ou en errance migratoire, les villes sont attentives à un accompagnement renforcé en lien avec les acteurs du travail social pour favoriser la scolarisation inconditionnelle de tous les enfants, mais aussi accompagner la prise en charge globale de la famille (santé, parentalité...). Cependant, l'État doit prendre ses responsabilités pour que l'hébergement d'urgence réponde aux besoins partout sur le territoire et cesse d'incomber aux villes qui se retrouvent au pied du mur*.

Les familles sont pleinement intégrées dans les actions de participation citoyenne. D'abord dans les instances de démocratie liées aux sujets éducatifs, comme les conseils d'école et les instances des parents d'élèves élus, mais aussi plus généralement dans la participation à la vie de la cité.

Emanciper et lutter contre les déterminismes sociaux

L'éducation est le premier vecteur de la lutte contre les déterminismes sociaux. En effet, toute la société y compris l'école est inégalitaire et ne permet pas, en règle générale, de sortir des assignations à résidence géographiques et sociales. La lutte contre les déterminismes sociaux passe avant tout par une politique globale, transversale et partenariale permettant l'égalité réelle en donnant plus à ceux qui ont le moins. Le

* Voir le communiqué du RFVE du 31 mars 2025 <https://rfve.fr/wp-content/uploads/2025/03/250331-CP-enfants-sans-toit.pdf>

développement de l'esprit critique (par les politiques d'éducation artistique, culturelle et scientifique), et la promotion des droits des enfants, de l'autonomie et de l'indépendance permettent l'émancipation de chaque enfant et jeune.

L'égalité des genres traverse toutes les politiques mises en œuvre par les villes éducatrices, au-delà des seules actions de sensibilisation à ce sujet. L'aménagement urbain et la réflexion sur la place des filles dans l'espace public est un exemple. De la même manière, les actions éducatives des villes visent à lutter contre le racisme et toutes les formes de discriminations.

Enfin, une éducation émancipatrice implique nécessairement la lutte contre toutes les formes de violences. Les parents et les éducateurs peuvent être accompagnés dans leurs pratiques pour comprendre et mettre fin aux violences contre les enfants et les adolescents, dont on sait qu'elles sont systémiques et constituent un continuum*. Les acteurs éducatifs doivent être formés au repérage et à la prise en compte de toutes formes de violences, y compris sexuelles et intra-familiales. C'est pourquoi les villes éducatrices accordent une importance capitale à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) en dépit des tentatives réactionnaires pour la décrédibiliser**.

Priorité au service public

Nous donnons la priorité absolue à l'école publique gratuite, laïque et républicaine sur tous les territoires, ruraux, péri-urbains et urbains. Elle doit être dotée des moyens suffisants pour accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions, y compris ceux en situation de handicap ou de grande pauvreté, primo-arrivants ou avec d'autres besoins spécifiques. Les alliances éducatives sur les territoires, entre les collectivités et l'Éducation nationale et avec tous les partenaires éducatifs, doivent permettre de créer les conditions favorables à l'éducation de tous les enfants. Dans notre vision, le service public d'éducation regroupe les acteurs publics mais aussi certains acteurs privés non lucratifs qui participent de la mise en œuvre des politiques publiques (associations d'éducation populaire, culturelles, sportives, citoyennes...) par leur intégration aux projets éducatifs territoriaux qui ont les valeurs de la République comme cadre de référence.

La valorisation, l'attractivité et la réussite du service public, c'est aussi la défense des moyens de l'ensemble des services de santé scolaire afin de répondre aux multiples enjeux actuels : santé mentale, harcèlement, violences*** ...

* Voir le webinaire du RFVE avec Daniel Delanoë, psychiatre et anthropologue, sur les racines des violences éducatives <https://youtu.be/iofMYA1gCAY>

** Sur l'EVARS, voir le communiqué du Réseau du 3 décembre 2024 <https://rfve.fr/wp-content/uploads/2024/12/241203-CP-EVARS.pdf>

*** Voir la tribune du 13 mai 2025 avec France Urbaine et le Réseau français des villes santé en contribution aux assises de la santé scolaire <https://rfve.fr/wp-content/uploads/2025/05/>

Nous souhaitons également le renforcement des moyens alloués à la protection de l'enfance portée par les départements et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pour un accompagnement coordonné et efficace à la hauteur des besoins. Les communes sont souvent au premier plan pour le repérage et le signalement des violences.

Nous estimons que les établissements scolaires privés sous contrat et hors contrat doivent être mieux contrôlés, à la fois dans le domaine financier et administratif, mais également dans le domaine pédagogique. Enfin, le privé sous contrat doit se voir appliquer les mêmes règles que le public, sur les rythmes scolaires, les périmètres de recrutement, les taux d'encadrement... De notre point de vue, la contribution publique à l'enseignement privé devrait pouvoir être modulée selon la contribution concrète à la mixité socio-scolaire et à l'inclusion et le respect du cadre fixé par l'Éducation nationale.

Le droit aux loisirs et à l'expérimentation

L'action des villes éducatrices cherche à favoriser la réussite éducative, qui se joue dans de nombreux domaines (scolaire, artistique, culturel ou sportif...). C'est pourquoi nos politiques éducatives sont transversales et intègrent tous les domaines de l'éducation.

Les enfants et les jeunes ont le droit fondamental d'accéder à des loisirs et des vacances, d'autant que les loisirs collectifs portent en eux une dimension éducative essentielle par la découverte d'autrui, l'apprentissage de l'autonomie, la découverte de son environnement (son quartier, sa ville et d'autres endroits en dehors de celle-ci) et la construction de relations humaines fortes. Les relations de confiance avec les parents et les aides financières sont de nature à lever les freins au départ*.

Dans la même optique, nous favorisons sur nos territoires les départs en classes de découverte. Pour cela, nous appelons à une réflexion large et à un soutien de l'État aux associations d'éducation populaire, en plus d'un plan d'accompagnement pour la réfection du bâti accueillant des séjours.

[RfVS_Fu_RfVe-Contribution-Assises-de-la-sante-scolaire.pdf](#)

* Sur le droit aux vacances, voir le plaidoyer de JPA (Jeunesse au plein air) https://jpa.asso.fr/wp-content/uploads/2021/01/2021-Plaidoyer_1.pdf

Axes de mise en œuvre

Gouvernance territoriale et projets éducatifs locaux

La mise en œuvre des principes éducatifs que nous venons de détailler se fait dans les villes par la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets éducatifs locaux, globaux ou territoriaux selon les appellations. Les villes ou les EPCI* déterminent les priorités en co-construction avec les institutions éducatives et animent le réseau de tous les acteurs éducatifs d'un territoire pour coordonner les actions éducatives et assurer une cohérence dans les différents temps de l'enfant.

En vertu de la vision globale de l'éducation que nous portons, les projets éducatifs des territoires considèrent tous les âges de la naissance au début de l'âge adulte. Ils pensent tous les temps éducatifs, scolaires, péri et extrascolaires, sans oublier bien entendu les familles qui sont les premières éducatrices. Les projets éducatifs sont transversaux et incluent la culture, les activités physiques, la santé, les politiques jeunesse et d'insertion... Cette notion de parcours, et le travail avec toutes les institutions et acteurs, permet de mettre en œuvre la continuité éducative, et scolaire en accompagnant les transitions (crèche/école, école/collège...)

Il est nécessaire que des temps de coordination soient prévus et financés par les autres acteurs et institutions (l'Éducation nationale notamment, les CAF, les préfetures, départements et régions, les acteurs associatifs...). A ce titre, la démarche des Cités éducatives est exemplaire en ce qu'elle met tous les acteurs autour de la table dans une gouvernance partagée.

Mixité socio-scolaire

La mixité en éducation est le pilier du vivre-ensemble, par la découverte de l'altérité et de la variété. Selon Jean-Paul Delahaye, la question de la mixité sociale est une question d'intérêt général, et il faut scolariser les enfants ensemble pour les socialiser ensemble**. La mixité revêt un caractère essentiel en ce qu'elle participe du vivre-ensemble et permet de lutter contre les préjugés, les discriminations et le rejet de l'autre. C'est aussi un facteur de réussite pour tous les enfants et les jeunes. Bien que l'enjeu de la mixité figure dans le code de l'éducation, il n'existe pas de politique de mixité concrète au niveau national. Les villes du RFVE souhaiteraient qu'un travail de fond soit coconstruit avec l'État.

La question des politiques de logement et de peuplement est centrale pour favoriser la mixité, car il est difficile de faire de la mixité socio-scolaire quand le quartier est peu

* EPCI : Établissement public de coopération intercommunale : intercommunalité a qui est déléguée la compétence éducation sur certains territoires

** <https://www.cafepedagogique.net/2023/05/11/250229/>

mixte. Il faut repenser les secteurs scolaires pour favoriser la mixité et ne pas négliger l'indispensable travail avec les familles pour les faire adhérer aux changements. La sectorisation des établissements doit se penser globalement, jusqu'au lycée. Le développement de tout un écosystème éducatif de qualité permet de faire rester les familles, en particulier dans les zones rurales où l'offre est plus restreinte. Pour cela, il est indispensable que l'Education nationale et les collectivités travaillent ensemble dans une démarche de long terme qui permette d'anticiper les évolutions démographiques et sociales.

Les stratégies familiales de contournement commencent très tôt. Nous estimons que la valorisation de l'école publique permet d'éviter la fuite vers le privé. Du côté des collectivités locales, la qualité du périscolaire, de la restauration ou encore des bâtiments peut participer à cette qualité.

Transition écologique

Nos collectivités s'engagent dans la transition écologique et sociale, ce qui se traduit par plusieurs axes d'action.

D'abord, beaucoup de bâtiments publics à vocation éducative (écoles, crèches, accueils de loisirs...) doivent être adaptés à la nouvelle réalité du changement climatique. Ces adaptations représentent des coûts très importants pour les collectivités et nécessitent un accompagnement ambitieux de l'État. Ces enjeux entrent aussi en ligne de compte dans la réflexion sur les rythmes des enfants et des adolescents, sur la journée, la semaine ou l'année.

L'éducation à la nature, la connaissance du vivant, l'expérimentation de la vie en plein-air sont des axes de travail indispensables pour le développement des enfants et des jeunes*. Cela peut se traduire par la mise en place de cours nature dans les écoles et les crèches, le développement des classes de découverte, le soutien aux associations d'éducation populaire. Nous favorisons la pratique de l'éducation en plein air, que ce soit pour des activités scolaires ou de loisirs. Les centres de plein-air sont évidemment un atout pour cela, mais ces activités peuvent aussi se pratiquer dans les parcs et jardins des zones urbaines. L'effectivité du droit aux vacances pour tous les enfants et les jeunes permet aussi de réduire les inégalités dans l'accès à la nature.

*

<https://reporterre.net/Les-enfants-grandissent-mieux-dans-la-nature>

Enfin, la restauration collective est un axe fort d'adaptation. En conformité avec la loi Egalim et souvent en faisant le choix politique d'aller plus loin, les villes introduisent de plus en plus de produits bio, locaux et de saison dans l'alimentation des enfants et des jeunes, qui se fait aussi moins carnée, moins industrielle. Ces mesures s'accompagnent de nombreuses actions autour de l'éducation au goût et à la diversité alimentaire, qui permettent de faire des repas de véritables temps éducatifs et ce dès la petite-enfance. Pour que ce droit soit effectif pour toutes les familles y compris les plus précaires, la tarification sociale de la restauration scolaire est travaillée au plus juste pour être réellement accessible, parfois par le biais de la gratuité.

Inclusion des enfants à besoins spécifiques dans l'éducation

La politique d'inclusion menée depuis 2005 a donné lieu à une forte augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap intégrés en milieu ordinaire. Cette augmentation quantitative spectaculaire ne s'est pas toujours accompagnée d'une amélioration qualitative, et nous constatons depuis longtemps les faiblesses de l'école inclusive, liés notamment au statut précaire des AESH et à leur manque de formation. Au-delà de cette question qui n'est malgré son importance pas l'unique enjeu, nous militons pour repenser entièrement la question de l'inclusion des enfants en situation de handicap pour aller vers une véritable inclusion. Au-delà du handicap, beaucoup d'enfants ont des besoins éducatifs spécifiques, qui peuvent être liés par exemple à des problèmes de santé ou des troubles du comportement.

Les moyens du secteur médico-social et de l'inclusion en milieu ordinaire doivent augmenter et être coordonnés. L'inclusion réussie implique des moyens humains, la formation des professionnelles et professionnels, l'accompagnement des familles, l'accessibilité des locaux. L'adaptation des effectifs scolaires en fonction des besoins des enfants peut être un levier d'amélioration facilitant aussi la différenciation pédagogique.

Nous constatons des solutions qui fonctionnent sur les territoires (notamment parce que les villes sont le bon niveau pour la coordination de ces politiques et la mise en cohérence des moyens avec les besoins) : c'est le cas par exemple des IME* dans les écoles. D'autre part, il est nécessaire de prendre en compte tous les temps éducatifs et de proposer un accompagnement harmonisé et cohérent, notamment sur les temps péri et extrascolaires mais aussi tous les temps de loisirs en général (accès aux associations sportives et culturelles, aux équipements publics)

* IME : Institut médico éducatif

Les co-formations des différents acteurs, qu'ils soient agents de l'Éducation nationale, agents pédagogiques et techniques des collectivités ou personnel des associations déléguées par elles, permettent l'harmonisation des pratiques et une meilleure continuité éducative. La coordination entre acteurs permet aussi de mieux accompagner les familles en proposant une prise en charge cohérente et non divisée entre les différents temps éducatifs et les différents professionnels.

Politiques petite-enfance

Le développement d'une politique petite-enfance dans les villes est la première marche d'un projet éducatif global, avec l'idée que les 1000 premiers jours* de l'enfant sont déterminants et que la lutte contre les déterminismes sociaux commence dès la naissance**.

Depuis le 1er janvier 2025, les municipalités sont devenues les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant sur leurs territoires, en charge de recenser les besoins, informer les familles, planifier le développement des modes de garde et soutenir leur qualité. L'accès aux modes de garde constitue une première inégalité dans le parcours des enfants, et les politiques publiques peuvent venir la réduire.

Au-delà de ces compétences obligatoires, les villes mettent en place des activités d'éveil artistique et culturel à destination de tous les enfants de 0 à 3 ans de leur territoire, avec le souci d'atteindre les familles les plus éloignées de ce type d'activités, celles par exemple qui ne sont pas concernées par des modes de garde collectifs.

Plus généralement, les politiques des villes sont transversales, comme sur l'adaptation de l'espace public, l'adaptation au changement climatique et concernent donc tous les enfants dès le plus jeune âge.

Politiques jeunesse

Les villes n'ont pas de compétence obligatoire concernant les adolescents et les jeunes adultes. Toutefois, les projets éducatifs intègrent ces âges dans une vision transversale de l'éducation. Les actions en direction des jeunes peuvent être spécifiques mais elles sont guidées par les mêmes principes : inclusion, émancipation, égalité et accès aux droits.

Concrètement, beaucoup de villes mettent en place de l'accompagnement à l'orientation ou à la scolarité, des activités d'éducation artistiques et culturelles, des actions autour de la lutte contre les stéréotypes de genre ou les préjugés.

* <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/>

** https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/1/2019_1_1.html



Réseau français des villes éducatrices

Nous contacter

contact@rfve.fr

<http://rfve.fr>

06 69 96 53 12

Toutes les villes françaises peuvent rejoindre le RFVE sur décision du conseil municipal et contre paiement d'une cotisation annuelle. Contactez-nous pour faire adhérer votre collectivité.

Réseau français des villes éducatrices - Association Loi 1901
Responsable de la publication : Émilie Kuchel, présidente
Conception graphique : Charlotte Denis
Photos iStock - Septembre 2025

